



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11, à la deuxième phrase, remplacer les mots «à des allégations et à des suspicions raisonnables de» par les mots suivants :

«à des affirmations crédibles faisant état d'un»

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
GEVORGYAN Armen, Arménie, CE/AD
GRIGORYAN Hripsime, Arménie, SOC
JULHAKYAN Arusyak, Arménie, PPE/DC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

